Le proverbe français dans la théorie de la polyphonie

CHRISTINE MICHAUX
Université Libre de Bruxelles (Bélgica)

INTRODUCTION

Si le proverbe a régulièrement fait l'objet d'analyse linguistiques (études de ses caractéristiques de surface, de sa structuration interne, de sa syntaxe, etc.), il demeure un énoncé pour lequel il existe très peu de recherches sémantico-pragmatiques. La littérature abordant cet aspect des parémies est donc peu abondante, mais elle fait cependant apparaître un certain nombre de points de convergence. Parmi ceux-ci, on trouve que la nature de la relation liant le locuteur à l'auteur d'une parémie varie en fonction de la sous-classe à laquelle cette dernière appartient. Dans cette optique, on oppose alors, par exemple, les proverbes aux maximes, pour lesquelles on s'accorde à dire qu'elles ont un auteur connu et d'ailleurs généralement cité: *Comme le dit la Rochefoucauld, 'Il est plus aisé de connaître l'homme en général, que de connaître un homme en particulier'* (maxime 436). Si dans le cadre de l'énonciation d'un proverbe, un locuteur souhaite donner une indication sur la source de ce dernier, il utilisera en revanche un concept pneumatique: *Comme on dit, Comme le dit la sagesse populaire*, ou même *Comme le dit le proverbe, qui n'essaie rien n'a rien.*

Cette appartenance du proverbe à ce qu'on appelle communément «la sagesse des nations» implique une distanciation entre le locuteur et l'auteur du proverbe et permet, par là-même, son approche en termes de polyphonie, au sens ducrotien. C'est dans cet optique définitoire qu'Anscombre affirme (1994-100): «[...] l'auteur d'un proverbe est quelque chose comme une conscience linguistique collective. [...] Celui qui énonce un proverbe, s'il est bien le locuteur du proverbe, n'est pas l'auteur de ce proverbe; en termes de polyphonie, il n'est pas l'énonciateur du principe qui y est attaché. C'est lui en revanche qui endosse la responsabilité de déclarer ce principe applicable *hic* et *nunc*».

Pour appuyer son hypothèse, Anscombre fait référence à certaines propriétés linguistiques qui, selon lui, vont dans ce sens. Il utilise notamment l'analyse réalisée par Ducrot en 1975 sur les expressions performatives d'opinion, et plus particulièrement sur *Je trouve que* et nombre qu'un tel verbe se combine mal avec les proverbes s'il s'agit «d'exprimer une adhésion générale au principe exprimé par ce proverbe, et non d'une application de celui-ci à une situation particulière» (1994: 100). Partant de l'idée que le trait définitoire essentiel de *trouver* performatif est que le locuteur utilisant ce verbe émet un jugement individuel et direct, il conclut de l'impossibilité de la combinaison [*Je trouve que* + parémie], «qu'un proverbe n'est pas un jugement individuel» (1994: 100).

Constatant au contraire que nombreux sont les proverbes qui permettent la combinaison avec *Je trouve que* tout en admettant une lecture générale du proverbe (et non l'application, à une situation particulière, du principe qui lui est attaché), je vais essayer de montrer dans cet article comment ce phénomène peut être expliqué à partir de la caractérisation pragmatique des verbes d'opinion

réalisée par Ducrot et d'une hiérarchisation des différentes lectures autorisées par la combinaison [*trouver* + parémie].

Mon argumentation se déroulera en deux temps. Dans un premier temps, je rappellerai de façon schématique les critères qu'utilise Ducrot pour distinguer *Je trouve que* des autres verbes performatifs d'opinion. Dans un deuxième temps, j'exposerai les propositions faites par Anscombre à propos de cette particularité des proverbes. Ceci me fournira l'occasion de développer mes propres hypothèses et d'en montrer les conséquences pour la définition des proverbes dans le cadre théorique de la polyphonie.

CARACTÉRISATION DUCROTIENNE DE *JE TROUVE QUE*

Dans son article de 1975, Ducrot, cherchant à démontrer qu'il existe en français deux verbes *trouver*, un *trouver* synonyme de «découvrir» et un *trouver* synonyme de «c'est mon opinion que», définit une série de critères qui lui permettent dans la foulée de caractériser huit verbes performatifs d'opinion. Selon cette caractérisation, *Je trouve que* se qualifie par l'association de trois critères fondamentaux: le jugement personnel, la prédication intrinsèque et la prédication originelle.

Selon Ducrot, le locuteur qui utilise le verbe *trouver* dans sa version performative énonce un jugement personnel porté à partir de son expérience directe ou indirecte du fait ou de l'objet dont il parle. Dans ce cas, l'opinion d'autrui n'est pour lui qu'un indice, une base à son jugement. *Trouver* est alors à opposer à un verbe comme *croire* pour lequel le locuteur peut simplement émettre un jugement rapporté, dans la mesure où il considère l'opinion d'un tiers comme une espèce d'autorité se substituant à son propre jugement. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les exemples suivants.

(1) *Je suis allé voir Rambo X hier soir au cinéma. Je trouve (*Je crois) que ce film est intéressant.*
(2) *Je crois (*Je trouve) que ce film est intéressant. Mon ami Georges, qui est critique de cinéma, en a fait un compte rendu favorable.*

Le locuteur de *Je trouve que* doit, selon le second critère, avoir eu une expérience de l'objet ou du fait lui-même (ce que Ducrot appelle «prédication intrinsèque»). Cette fois *trouver* est à contraster avec par exemple *avoir l'impression*, verbe pour laquelle le locuteur peut ne fonder son jugement que sur des circonstances extérieures à l'objet/fait jugé. Comparons les exemples suivants:

(3) *Je trouve (*J'ai l'impression) que ce western est excellent, surtout quand les Indiens passent à l'attaque du fort.*
(4) *Quand je vois la qualité des acteurs qui jouent dans ce film, j'ai l'impression (*Je trouve) qu'il est intéressant.*

Finalement, si l'on suit cette fois le troisième critère, ce qui est présenté par le locuteur de *Je trouve que* comme faisant l'objet du discours doit présenter la possibilité d'un jugement d'évaluation préalable à l'énonciation (ce que Ducrot appelle «prédication originelle»). Les exemples qui suivent illustrent ce principe:

(5) *Je trouve qu'il a peu bu.*
(6) **Je trouve qu'il a un peu bu.*
(7) *Je trouve que la voiture qu'il a achetée est chère.*
(8) *Je crois que la voiture qu'il a achetée est chère.*

Ce qui est posé en (5) ce n'est pas que x a bu (ce fait est présupposé) mais bien qu'il a ingurgité peu de liquide. Le posé constitue donc un jugement d'évaluation. En (6), si le locuteur émet également un jugement d'évaluation, celui-ci n'est pas présenté comme faisant l'objet du discours.

De même, les énonciations des phrases (7) et (8) posent deux échelles de cherté différentes. En (7), le locuteur évalue le prix de la voiture par rapport à sa propre échelle de ce qui est cher pour une voiture. S'il considère comme raisonnable d'acheter une voiture neuve entre 300.000 et 600.000FB, et que son ami achète une voiture d'un million, il est évident que par rapport à sa propre échelle de valeur (qui est une échelle subjective), cette voiture est chère. En (8), il en va autrement. Dans ce cas, l'échelle de valeur prise, comme référence est une échelle objective, relativement stable, et accessible via notre connaissance encyclopédique du marché automobile. Cette fois, le locuteur sait que le prix de la grande majorité des voitures neuves varie de 300.000 à 2.000.000FB, et en énonçant (8), il place le prix de la voiture dont il est question relativement haut sur cette échelle. Dans ces deux énoncés, la subjectivité du locuteur ne repose pas sur l'emploi du terme «cher» (même si celui-ci reste subjectif par ailleurs) mais sur la subjectivité de l'échelle de référence mise en jeu.

Ayant explicité chacun des trois critères définis par Ducrot pour établir sa caractérisation de *Je trouve que*, il nous est maintenant possible de rentrer dans le vif du sujet et d'aborder les problèmes posés par la combinaison de *trouver* performatif avec les proverbes.

[*JE TROUVE QUE* + PROVERBE: APPROCHE CRITIQUE DES POSITIONS D'ANSCOMBRE

Anscombre et Ducrot (1995c), ayant à rendre compte de certains paradoxes de la théorie de l'argumentation dans la langue, ont été peu à peu amenés à réduire cette dernière en la théorie des topoï. Les topoï sont des principes généraux qui servent de garant au raisonnement. Ainsi, lorsqu'un locuteur dit: *Ce truc n'est pas cher. Achète-le*, il utilise pour passer de l'argument (première partie de l'énoncé dans cet exemple) à la conclusion (seconde partie de l'énoncé) un topos que l'on pourrait paraphraser par *Moins un objet est cher, plus la dépense est justifiée*. Chaque topos est représenté à l'aide d'un schéma topique binaire puisque, selon Anscombre et Ducrot, il met en relation deux métaprédicats P et Q. Et à chaque schéma topique correspondent quatre formes topiques: (+P, +Q), (+P, -Q), (-P, +Q) et (-P, -Q). Au topos de notre exemple, il faudrait donc associer la forme topique (-cher, +justifié).

Or, nous dit Anscombre, il existe dans la langue un stock de topoï directement accessibles aux locuteurs: les proverbes. Les topoï n'existeraient pas tous sous forme de proverbes, mais en revanche, tous[1] les proverbes seraient des représentations topiques. Il devient alors essentiel pour Anscombre de comprendre le fonctionnement linguistique des proverbes de façon à pouvoir cerner celui des topoï. C'est donc avec cet objet qu'Anscombre fait subir systématiquement une série de tests aux proverbes et notamment celui de la combinaison avec *Je trouve que.*

Le reste de cet article sera consacré à une réflexion critique sur les différentes positions d'Anscombre à propos des problèmes liés à la définition des proverbes.

Dans son article de 1989, Anscombre affirme —et je pense que ce fait n'est pas critiquable— que «le proverbe n'est en rien une opinion personnelle; il n'est qu'une forme linguistique dont l'auteur est quelque chose comme la sagesse des nations» (1989: 36). Mais il enchaîne en disant: «Une forme topique ne peut caractériser une situation particulière même si elle peut être présentée comme un

[1] Le fait que tous les proverbes puissent servir de topoï n'a pas toujours été défendu par Anscombre. Dans son article de 1989 (p. 34), il affirme que certaines formes de proverbes n'ont pas de représentations topiques. Dans un article ultérieur, il soutient en revanche l'hypothèse que «les proverbes sont toujours des régulateurs de cette activité humaine qu'est le raisonnement» (1995b: 73). Cette différence de point de vue s'explique uniquement par le corpus pris en compte. L'ensemble de ce qui est appelé communément "proverbes" renferme en fait une variété d'énoncés très différents. Même si l'on ne dispose pas actuellement de critères précis permettant une classification de ces différents énoncés, il est clair que les dictons météorologiques et les proverbes par exemple fonctionnent différemment d'un point de vue strictement linguistique. A partir de là, je pense qu'on peut effectivement avancer qu'une grosse majorité des proverbes au sens restreint peuvent servir de loi de passage dans un raisonnement. De là, l'intérêt de l'introduction du terme "parémie".

principe général dont relève la situation particulière envisagée. Par conséquent, on peut présenter comme une opinion personnelle du locuteur l'affirmation que la forme topique envisagée est bien le principe général dont relève la situation particulière en jeu» (1989: 36). Si l'on s'en tient au raisonnement d'Anscombre, la combinaison de *Je trouve que* avec un proverbe ne permet qu'un seul type de lecture: celle où l'on applique, à la situation particulière envisagée par le locuteur, le principe général attaché à la parémie.

Il me semble pourtant que les choses sont plus complexes. Lors d'une recherche antérieure (Michaux, 1995), j'ai montré que la combinaison des verbes d'opinion avec les proverbes engendrait deux types de lectures différentes de la complétive: une lecture métalinguistique et une lecture portant sur le contenu de la complétive-parémie.

L'énoncé peut effectivement, comme l'envisage Anscombre, être compris comme l'application, à la situation particulière mise en jeu, du principe général sous-jacent au proverbe. Cette application métalinguistique locale, que j'appellerai, à l'instar d'Anscombre, «localisation», peut être forcée par le choix du verbe: Si celui-ci est, par exemple, un verbe à caractère perceptuel, le proverbe est alors immédiatement ressenti comme s'appliquant à la situation d'énonciation. C'est pourquoi une phrase comme *J'entends*[2] *que plus on est de fous, plus on rit* ne peut être énoncée que par un locuteur qui perçoit, par l'ouïe, que l'arrivée d'un invité supplémentaire a suffi à augmenter la gaieté des compagnons déjà présents. Cette localisation par le verbe, est à mettre dans ce cas en parallèle avec l'emploi d'un adverbe d'énonciation comme dans *Décidément qui va à la chasse perd sa place*, où l'on perçoit nettement que la présence de l'adverbe impose une interprétation spécifique à la situation d'énonciation. Il est évidemment possible d'encore indiquer cette localisation directement dans l'énoncé: *Je viens d'apprendre à mes dépens que les loups ne se mangent pas entre eux.*

A la lecture métalinguistique locale, j'oppose la lecture métalinguistique générale. Cette lecture porte sur l'opinion du locuteur quant à la validité en général du proverbe subordonné. Alors que par la lecture locale, le proverbe, ou plus précisément le principe général qui lui est attaché, s'applique à la situation particulière envisagée par le locuteur, la lecture métalinguistique générale projette la validité du proverbe sur l'ensemble des situations vérifiées par le principe général sous-jacent à ce proverbe.

A côté des deux types de lectures métalinguistiques, il faut encore ajouter la lecture portant sur le contenu de la complétive-parémie. Cette fois, le locuteur ne se prononce pas sur la validité d'une application du proverbe à une situation particulière ou à l'ensemble des situations vérifiées par le proverbe. Le locuteur n'émet pas un jugement métalinguistique. Il s'intéresse uniquement aux constituants de la parémie. Comparons les exemples suivants:

(9) *C'est bien dommage que dans cette université les loups ne se mangent pas entre eux.*
(10) *C'est bien dommage que chien qui aboie jamais ne mord.*
(11) *Je trouve qu'abondance de biens ne nuit pas.*
(12) *Je crains fort que les grands diseurs ne soient pas les grands faiseurs.*
(13) *Je crains fort que dans l'absolu les cordonniers sont les plus mal chaussés.*

Dans l'exemple (9), l'ajout du complément restreint l'application de la validité du proverbe à la situation particulière de la communauté universitaire. Dans l'exemple (10), aucune restriction n'est directement imposée par le locuteur. Il aurait d'ailleurs très bien pu, comme en (13), spécifier qu'il revendiquait une application générale du principe en ajoutant un complément comme «dans l'absolu». En énonçant (10), le locuteur rend compte de sa tristesse de constater que dans la vie (c'est-à-dire telle qu'il la connaît), le topos correspondant à la parémie en question est généralement valide. L'exemple (11), s'il permet une lecture métalinguistique générale, donne également accès à une lecture portant sur le contenu de la complétive. Dans ce cas, le locuteur n'indique pas qu'il

[2] Le verbe *entendre* doit être ici, j'insiste, compris comme un verbe purement perceptuel et non comme un synonyme de "comprendre".

considère que le proverbe est un principe valide en général. Il reprend à son compte l'attribution d'un prédicat à un syntagme nominal.

En termes de polyphonie, pour les deux lectures métalinguistiques, le locuteur indique clairement qu'il n'est pas l'auteur du proverbe même s'il trouve applicable *hinc* et *nunc* (lecture métalinguistique locale) ou en général (lecture métalinguistique générale) le principe qui lui est attaché. Pour la lecture sur le contenu, le locuteur s'identifie à l'auteur. Il écarte la possibilité qu'il puisse exister un énonciateur, distinct du locuteur, qui endosserait la responsabilité du principe attaché au proverbe.

Le contraste des phrases (12) et (13) illustre la différence entre la lecture sur le contenu (12) et la lecture métalinguistique générale (13). Dans l'exemple (12), le locuteur respecte les contraintes syntaxiques imposées par le verbe: on retrouve dans sa complétive le «ne» modal et le subjonctif. En revanche, en (13), le régime du verbe n'est pas du tout respecté, ce qui laisse au proverbe sa fixité formelle[3]. Cette différence structurelle des complétives de (12) et (13) donnent accès à des lectures de niveaux distincts. En (13), le locuteur opte pour une déviance syntaxique qui lui permet de respecter la fixité du proverbe. Ce faisant, il force son allocutaire à une interprétation métalinguistique. En (12) en revanche, en estompant la fixité de la forme, le locuteur peut se permettre de reprendre à son compte le contenu de la parémie.

Si maintenant l'on combine les proverbes avec *Je trouve que*, on constate que les trois lectures que je viens d'illustrer sont effectivement possibles, avec cependant la particularité que le respect de la prédication originelle (qui est imposé par le verbe) influence le type de lecture envisageable. Cette singularité concerne surtout le passage de la lecture sur le contenu à la lecture métalinguistique générale. Face à un énoncé [*Je trouve que* + complétive], l'interprétant s'attend à trouver une subordonnée donnant accès à un jugement d'évaluation. Un énoncé comme *Je trouve qu'il n'est point de sot métier* répond à ce critère et ne pose pas de problème d'interprétation. Si en revanche le proverbe qui remplit le rôle de complétive n'offre pas la possibilité d'un jugement préalable, l'interprétant opte pour une autre stratégie: celle de la lecture métalinguistique. Cette lecture peut lui être directement accessible via une localisation comme dans *Je trouve que dans notre université l'enfer est pavé de bonnes intentions*. Si aucune localisation n'est directement donnée, il reste à l'interprétant la possibilité d'une lecture métalinguistique générale comme dans *Je trouve que (dans l'absolu) vouloir, c'est pouvoir*. Dans le cas d'une interprétation métalinguistique, la prédication originelle ne vise pas le contenu de la parémie mais le jugement du locuteur, qui trouve que le proverbe peut s'appliquer à une situation particulière ou à toutes les situations en général.

On peut déduire de ces exemples une hiérarchie dans l'accessibilité à une interprétation. *Je trouve que*, exigeant une prédication originelle, les proverbes qui possèdent intrinsèquement ce critère se combineront mieux et plus directement (c'est-à-dire sans passer par une lecture métalinguistique) avec ce verbe que ceux qui ne présentent pas cette caractéristique.

Notons encore qu'outre le critère de prédication originelle, le caractère métaphorique du proverbe influence lui aussi le type de lecture possible. La métaphore, en cristallisant la fixité formelle du proverbe, trahit l'emprunt à la sagesse populaire, et la complétive prend son plein sens de proverbe au détriment d'une interprétation [SN + prédicat]. La lecture sur le contenu est alors

---

[3] Il me semble que dans la définition du proverbe interviennent deux critères: celui d'énoncé codé et celui d'énoncé à forme fixe. Contrairement à Kleiber (1988: 236), je considère qu'un proverbe peut conserver sa valeur de proverbe en perdant sa fixité formelle à condition que soit respecté son caractère codé. Un proverbe comme *Qui va à la chasse perd sa place* possède à la fois une fixité formelle et une structure codée. La fixité est purement linguistique. Le code est d'ordre conceptuel. Il correspond aux TAU de Dyer (1983), c'est-à-dire à un enchaînement de relations spatio-temporelles et causales reliant entre eux des objets. En remplaçant chasse par pêche, seule la fixité de la forme est atteinte et le proverbe reste proverbe. Par contre, en inversant l'ordre des propositions (*Qui perd sa place va à la chasse*), on perturbe le code en modifiant les relations temporelles et causales qui sont à la base de la structure à trous correspondant au proverbe. Il suffit pour s'en convaincre de constater la facilité avec laquelle un francophone comprend *Don't count your chickens before they are hatched* comme la version anglaise de *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué*.

moins accessible: le locuteur n'est pas assimilé à l'auteur de la complétive. *Je trouve que chien qui aboie ne mord pas* serait donc moins direct que *Je trouve que l'argent ne fait pas le bonheur.*

CONCLUSION

Dans cet article, j'ai voulu montrer que, contrairement à ce que soutient Anscombre, un proverbe peut, dans certaines conditions, être assimilé à un jugement individuel émis par le locuteur hors de toute situation particulière.

Pour ce faire, j'ai montré que la combinaison de *Je trouve que* avec un proverbe peut donner lieu à des lectures de niveaux distincts: une lecture sur le contenu parémique et deux lectures métalinguistiques.

La distinction de ces deux niveaux m'a alors permis de séparer les proverbes en deux groupes. Dans le premier, on trouve les proverbes, à rapprocher des phrases génériques typifiantes locales, dont la nature même peut conduire intrinsèquement à un jugement individuel. Dans l'autre groupe, qui est à rapprocher cette fois des phrases génériques typifiantes a priori, se rencontrent les proverbes qui ne peuvent donner l'accès à un jugement d'évaluation que via une interprétation métalinguistique. C'est alors sur l'applicabilité de la parémie à une situation particulière ou générale que porte ce jugement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANSCOMBRE, J. C. (1984): «Argumentation et topoï», *Actes du 5ème colloque d'Albi*, 46-70.

---- (1989): «Théorie de l'argumentation, topoï et structuration discursive», *Revue québécoise de linguistique*, 18/1: 13-56.

---- (1990): «Les syllogismes en langue naturelle. Déduction logique ou inférence discursive?», *Cahiers de linguistique française*, 11: 215-240.

---- (1991): «Dynamique du sens et scalarité», *L'argumentation*. Liège: Mardaga, 123-146 (Collection «Philosophie et Langage»).

---- (1994): «Proverbes et formes proverbiales: valeur évidentielle et argumentative», *Langue française*, 102: 95:107.

---- (1995a): «De l'argumentation dans la langue à la théorie des topoï», dans J.-C. Anscombre (éd.), *Théorie des topoï*, 11-47.

---- (1995b): «La nature des topoï», dans J.-C. Anscombre (éd.), *Théorie des topoï*, 49-84.

---- (éd.) (1995c): *Théorie des topoï*. Paris: Kimé.

DUCROT, O. (1975): «Je trouve que», *Sémantikos*, 1/1: 62-88.

---- (1995): «Topoï et formes topiques», dans J.-C. Anscombre (éd.), *Théorie des topoï*, 85-99.

DYER, M. G. (1983): *In-Depth Understanding. A Computer Model of Integrated Processing for Narrative Comprehension*. Cambrigde (Mass.): the MIT Press.

KLEIBER, G. (1988): «Sur la définition du proverbe», Collection «Recherches germaniques», 2: 233-252.

MICHAUX, C. (1995): «Parémies, collocations verbales et actes de parole ou comment les verbes aident à la classification et à la maîtrise des parémies», Projet Arc Tyologie textuelle et théorie de la signification. Université Libre de Bruxelles: rapport de recherches, n° 3.

RODEGEM, F. (1984): «La parole proverbiale», dans F. Suard & C. Buridant (éds.), *Richesse du proverbe. Typologie et fonctions* (vol. 2). Lille: Presses universitaires de Lille, 121-129.